ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grippe Aviaire

Question au Gouvernement n° 3517

Texte de la question

GRIPPE AVIAIRE

M. le président. La parole est à Mme Séverine Gipson.

Mme Séverine Gipson. Ma question s'adresse au ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Le jeudi 5 novembre 2020, la France est passée en alerte élevée face au risque d'introduction du virus de la grippe aviaire sur le territoire national, notamment dans les quarante-cinq départements traversés par des couloirs de migration – l'Eure, département dans lequel je suis élue, y figure.

Dans un communiqué, votre ministère explique que le virus influenza aviaire hautement pathogène H5N8 a été détecté sur deux cygnes aux Pays-Bas, le 23 octobre 2020, et que, depuis, le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe.

Depuis le vendredi 6 novembre, des mesures de prévention sont rendues obligatoires dans l'ensemble des départements classés en niveau de risque « élevé » et dans les zones à risque particulier. Elles prévoient notamment la claustration ou la protection des élevages de volailles par un filet, la réduction des parcours extérieurs pour les volailles, l'interdiction des concours, foires ou expositions de volailles et l'interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ces départements à des rassemblements organisés dans le reste du territoire.

Un premier cas de grippe aviaire vient d'être détecté dans une animalerie en Haute-Corse, ce qui a donné lieu à l'euthanasie de deux cents poules d'un élevage. Bien que la consommation de viande, de foie gras et d'œufs ne représente aucun risque pour l'homme, ce virus aviaire reste hautement pathogène et très contagieux pour les oiseaux et les élevages.

Si nous espérons tous célébrer Noël en famille, autour de chapon, de foie gras et des autres produits issus de l'élevage de volailles qui ornent traditionnellement nos tables de réveillon, la situation actuelle n'incite pas à l'optimisme : comment rassurer la filière qui, légitimement, s'inquiète ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, *ministre de l'agriculture et de l'alimentation.* Depuis hier soir en effet, la France connaît un premier foyer d'influenza aviaire, ou grippe de la volaille. Il s'agit d'un foyer détecté en Haute-Corse, dans une animalerie, semblable à beaucoup d'égards aux foyers identifiés depuis plusieurs semaines en Irlande, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne ou en Belgique ; en d'autres termes, nous nous attendions à voir cette influenza aviaire arriver sur le territoire national.

Face à cette situation, des mesures de protection s'imposent, et d'abord l'euthanasie de l'ensemble des volailles concernées par ce foyer. Nous devons ensuite remonter l'ensemble de la chaîne épidémiologique, pour comprendre d'où viennent ces volailles et ainsi tenter de circonscrire au maximum la diffusion du virus. Enfin, j'ai pris sous l'autorité du Premier ministre la décision de faire passer l'ensemble du territoire national en niveau de risque « élevé ».

Cela étant, je tiens à vous assurer que nous serons aux côtés de la filière, qui subit déjà beaucoup de coups durs, pour lui permettre de surmonter cette crise. Je veux ensuite rassurer nos concitoyens et leur dire que le rhume de la volaille ne se transmet pas par voie alimentaire et que nous pouvons continuer sans risque à consommer du poulet, du canard, de la dinde et des œufs.

M. Pierre Cordier. Bonne nouvelle !

M. Julien Denormandie, *ministre.* J'y insiste, car il est important que les consommateurs aient confiance. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

Données clés

Auteur : Mme Séverine Gipson
Circonscription : Eure (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 3517
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et alimentation
Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 novembre 2020
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 novembre 2020